

Ecotourisme et hébergement touristique écoresponsable ont le vent en poupe

Selon une étude menée par la plateforme Booking :

- 72 % des voyageurs considèrent qu'il faut privilégier l'écotourisme et un hébergement touristique écoresponsable. Il faut agir vite et concrètement pour inverser les choses
- en 2019, 73% des voyageurs internationaux ont l'intention de pratiquer l'écotourisme en séjournant au moins une fois dans un hébergement touristique écoresponsable.
- 70 % des personnes interrogées estiment qu'une mention écoresponsable pourrait les encourager à réserver un hébergement écoresponsable.

Les exploitants d'hôtels, villages de vacances ou camping écoresponsables n'ont pas attendu les résultats de cette étude pour déployer de nombreuses initiatives :

- éclairages extérieurs solaires
- produits d'entretien biodégradables
- recyclage de l'eau pour l'arrosage
- compost collectif
- douches à économie d'eau

- privilégier les fournisseurs en circuits courts.
- aménagements extérieurs privilégiant les matériaux naturels et les essences locales
- panneaux de signalisation en matériaux recyclés

Lors de la vente d'un camping ou d'un village de vacances nous recommandons à nos clients acquéreurs de développer l'offre

d'hébergements insolites écologiques. En effet, les chaînes qui proposent ce type d'hébergement connaissent des croissances à deux chiffres sur ce type d'hébergement. L'exploitant indépendant à toutes les raisons de se positionner sur ce marché. Des raisons économiques mais également citoyennes face à l'urgence d'agir et de protéger son environnement. Préserver l'écosystème c'est préserver les atouts touristiques de notre si beau pays.



Source : revue l'Hôtellerie Restauration du 23/05/2019

<http://www.vente-camping.com>

Tourisme: nouveau classement des communes

Classement des communes touristiques et des stations classées tourisme,

La réforme introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques. La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans. La réforme simplifie ainsi et rénove le régime des stations classées en regroupant les six anciennes catégories de classement en une seule, la station de tourisme, définie par des critères sélectifs et exigeants qui concernent la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale. Ce sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.